



N°DEL89-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **VINGT ET UN** du mois de **JUILLET** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **15 JUILLET 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – Mme SABOURAULT Bérengère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BLANES Jean-Claude – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme BOGNENKO SANIEZ Alexandra – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme LOUBERE-BERTHELON Marie-Constance
Mme HENault Marylène
Mme LABARCHEDE Martine
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle
M. LE BAIL Gérard
Mme LAGRASSE Catherine

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. RENDE Grégory
M. LAUSSU Guillaume
Mme DEDIEU Martine
M. STETIN Pierre
M. LOUME Yves
Mme SABOURAULT Bérengère
M. LAFOURCADE Laurent

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – Mme HENault Marylène – Mme LABARCHEDE Martine – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. LE BAIL Gérard – Mme LAGRASSE Catherine – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : Mme DUTOYA Guylaine

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONVENTIONS DE COOPÉRATION ET DE FINANCEMENT POUR LA DÉLOCALISATION DES ENSEIGNEMENTS DU PARCOURS SPÉCIFIQUE ACCÈS SANTÉ (PASS) ET DE LA PRÉPARATION AUX CONCOURS PARAMÉDICAUX ASSOCIÉS A DAX

Monsieur le Vice-Président expose,



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 216-11 du code de l'éducation,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de « *Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire* »,

Vu la délibération DEL118-2018 en date du 07 novembre 2018 relative à la convention de coopération pour la délocalisation des enseignements de la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) à Dax valable jusqu'au 31 août 2020.

Par délibération en date de juin 2018 le Conseil communautaire a décidé d'étendre ses compétences facultatives en se dotant de la compétence « *Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire* ».

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le Grand Dax qui dès 2016, au travers de son Schéma local de Développement Économique (SLDEII) a posé les premiers jalons de son action. Le Grand Dax, a via cette action, un double objectif :

- **Au travers du volet économique, avec**

- . Le rayonnement et l'attractivité scientifique afin de développer des activités de formation et de recherche au service de l'emploi et de la compétitivité du territoire
- . La création d'emplois / Le développement des entreprises

- **Au travers un volet social avec**

- . L'accès de tous les jeunes à l'enseignement supérieur pour leur assurer réussite et insertion professionnelle.
- . La valorisation du territoire

Afin de mener à bien ces actions, l'engagement actif du territoire, se bâtit autour notamment de grands projets structurants, l'un d'entre eux prend corps autour du campus santé (labellisé dans le cadre du plan campus de l'État), une antenne délocalisée du collège santé de l'université de Bordeaux, communément appelle Institut du thermalisme.

Depuis plusieurs années, le Grand Dax soutient les activités de formation continue (PASS – 3 licences pro-2 Diplômes Universitaires) proposées par l'institut du thermalisme qui accueille chaque année 200 à 250 étudiants.

Dans ce cadre, afin de renouveler le soutien du Grand Dax à la délocalisation du parcours spécifique "accès santé" (PASS), correspondant à la première année des études de santé, deux conventions de coopération doivent être conclues :

- * **Convention de coopération** concernant la délocalisation des enseignements du parcours spécifique « accès santé (PASS) et la préparation aux concours paramédicaux adossés), signée entre l'Université de Bordeaux, le Département des Landes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Cette convention a pour objet la mise en place pour les étudiants inscrits à l'Université de Bordeaux en PACES (2020/2021), au PASS et aux préparations aux concours paramédicaux adossés (à compter de la rentrée universitaire 2020/2021), de suivre cette formation dans ses locaux de l'Institut du thermalisme situé à Dax. Elle régit les relations entre les Parties pour poursuivre et mettre en œuvre à la rentrée universitaire 2020-2021 la délocalisation des enseignements sur le site de Dax.

- * **Convention de financement**, signée entre l'Université de Bordeaux, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Cette convention fixe les modalités de calcul et d'utilisation de la subvention, afin de formaliser le soutien financier du Grand Dax pour l'année universitaire 2020/2021. Elle prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement de 50 000 euros par la Communauté d'Agglomération à l'Université de Bordeaux.

Pour rappel, 69 étudiants étaient inscrits en PASS ou PACES, lors de l'année universitaire 2020-2021. Sur les deux dernières années il est à noter que les étudiants dacquois réussissent aussi bien, voire mieux que leur homologue bordelais.



Cette délocalisation permet en outre à des étudiants landais d'accéder à une formation qui leur aurait été peut-être inaccessible s'ils avaient dû s'installer à Bordeaux.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la convention de coopération 2020/2023 (ci-jointe) concernant la délocalisation des enseignements du Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) et de la préparation aux concours paramédicaux associés à Dax.

Article 2 : APPROUVE la convention de financement (ci-jointe) relative à la délocalisation des enseignements du Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) et de la préparation aux concours paramédicaux associés à Dax, prévoyant le versement d'une subvention de 50 000 euros par la Communauté d'Agglomération à l'Université de Bordeaux pour l'année universitaire 2020/2021.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget principal sous la fonction enseignement supérieur article 65737,

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions et leurs éventuels avenants si ces derniers n'emportent aucune modification financière.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 21 juillet 2021
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 040-24400675-20210721-DEL89_2021-DE

